

Session spéciale • Ouverte à tous 14h à 17h Animée par Pascale Mahé, Directrice Nature Midi-Pyrénées

Agir pour le climat en protégeant la biodiversité, Agir pour la biodiversité en protégeant le climat, L'un ne va pas sans l'autre

Comment conjuguer transition énergétique et protection de la biodiversité ? Quelles erreurs éviter, quelles solutions promouvoir ?

Nous sommes face à deux enjeux majeurs, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, souvent traités de manière cloisonnée, et pourtant il s'agit de 2 phénomènes étroitement liés, dont les causes sont en grande partie les mêmes (nos activités humaines, nos modes de vie), et dont les effets se renforcent l'un, l'autre. Si les scientifiques sont de plus en plus conscients des liens en boucles rétroactives entre les 2 phénomènes et commencent à avoir des résultats tangibles, pour les décideurs, les acteurs locaux, les citoyens cela reste très difficile à appréhender. D'où ensuite, le peu de décisions, d'initiatives ou de recherches de solutions qui intègrent volontairement les 2 enjeux. Dissocier la lutte contre le changement climatique de celle de la perte de biodiversité ne peut nous amener qu'à faire fausse route, en engageant par exemple des politiques de transition énergétiques destinées à diminuer les gaz à effet de serre, mais qui détruisent directement la biodiversité, et donc sa capacité à séquestrer le carbone...

Quand le dérèglement climatique agit sur la biodiversité... la perte de biodiversité (rétro)agit sur le climat...

Hausse généralisée des températures, fonte des glaces, sécheresses et autres aléas climatiques, renforcement des épisodes extrêmes comme les crues, les tempêtes, les incendies, affectent les écosystèmes et les espèces qu'ils abritent entraînant une modification des habitats (destruction/disparition, fermeture des couverts, augmentation de la saison de végétation, migration des espèces, déplacement d'aires de répartition, réduction des zones refuge en altitude, modifications physiologiques au sein des espèces.)

Dans l'autre sens des écosystèmes fragmentés, perturbés, simplifiés (monoculture, boisements réguliers monospécifiques, sols imperméabilisés...) ne peuvent plus assurer les services rendus régulateurs du climat et sont moins robustes pour résister aux événements extrêmes devenus plus fréquents avec le changement climatique. Les sols artificialisés sont moins aptes à stocker le CO₂ et ce qui entraîne une augmentation de la concentration dans l'air, moins d'évapotranspiration ; ...

Quand la biodiversité est en bon état de fonctionnement... elle contribue à la fois à l'atténuation et à l'adaptation des effets du changement climatique,

Des écosystèmes en bon état de conservation captent et stockent du CO₂, et des milieux naturels robustes résistent mieux aux dérèglements, tempèrent les îlots de chaleur, atténuent les inondations, régulent la ressource en eau, ...

Quand les mesures pour l'atténuation et l'adaptation favorisent également la biodiversité, un cercle vertueux s'installe et les résultats sont renforcés,

La végétalisation des bâtiments et de leurs abords sert à la fois de puit de carbone, et contribue même faiblement à l'isolation des bâtiments et à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain ; la végétation participe au ralentissement de l'eau de pluie et contribue à favoriser la nature dans la ville, source de biodiversité.

Alors pourquoi ne pas conjuguer les 2 défis et mettre en œuvre des solutions qui génèrent des bénéfices multiples, à la fois pour le climat et la biodiversité, mais aussi pour la qualité de vie ? Quelles erreurs, quelles fausses bonnes idées éviter ? Quelles sont les solutions les plus aptes et adaptées à nos territoires ?

Trois ateliers pour, ensemble, comprendre, dialoguer, témoigner, débattre, proposer, nous éclairer...

Atelier 1 : Bois et forêts, bois-énergie, biomasse

Introduction : Jérôme Calas, Président de Nature Midi-Pyrénées

Animation : Marc Deconchat Directeur de Recherches INRA - DYNAFOR

Restitution : Françoise Dedieu-Casties, Vice-Présidente Pays Sud Toulousain

Que ce soit au niveau national ou au niveau régional, le recours aux EnR et en particulier à la biomasse forestière est de plus en plus encouragé. Midi-Pyrénées Bois, dans son Schéma régional bois énergie soutenu par l'Etat, l'ADEME et la Région, prévoit un niveau de développement très élevé, qui ne peut pas être atteint sur la seule poursuite de la dynamique actuelle. Ce niveau de consommation nécessiterait des mesures importantes pour la mobilisation du bois, et une forte vigilance sur les conflits d'usage de la ressource, sur le maintien des services multifonctionnels de la forêt et la préservation de la biodiversité.

En effet, des pratiques additionnelles liées à la production de bois-énergie par rapport à une sylviculture classique orientée vers le bois d'œuvre apparaissent (récolte de bois en forêts jusqu'alors non exploitées, augmentation de la fréquence des interventions, modifications de la structure et de la composition des peuplements...).

Quelles précautions, quelles mesures de protection doivent être prises pour que les projets de développement de la filière bois faits au titre de la transition écologique soient compatibles avec les autres fonctions de la forêt et des boisements agricoles ? Quelles sont les solutions les plus aptes à optimiser l'usage de cette EnR tout en ménageant la biodiversité forestière et ses services écosystémiques ?

Atelier 2 : Electricités renouvelables (éolien, hydroélectricité, ...)

Introduction : Paul Neau, Ingénieur conseil EnR et environnement ABIES

Animation : Philippe le Goanvic, Président Auch en transition

Restitution : Guillaume Lajudie, Nature Midi-Pyrénées, ENERCOOP

Notre région occitane, riche de soleil, de vent, d'eau et de biomasse, est propice aux EnR. En Midi-Pyrénées, l'hydroélectricité constitue le principal mode de production d'électricité renouvelable (86,5%), suivie de très loin par l'éolien (7%), le photovoltaïque (4%) et la cogénération (2,5%)*. Cependant, le développement de ces deux premiers modes de production est susceptible de perturber les continuités écologiques déjà bien fragilisées.

L'hydroélectricité, du fait de son incidence sur le régime d'écoulement, modifie les aspects quantitatifs mais aussi qualitatifs du cours d'eau, la vie piscicole, la faune et la flore aquatiques. Aujourd'hui, près de 15 ans après le début de l'éolien en France, les résultats des suivis montrent des impacts sur la faune volante : chauves-souris et oiseaux.

La question se pose alors de la cohérence entre les politiques publiques en faveur de la transition énergétique et celles pour la préservation de la biodiversité.

Dans quels cas les impacts de ces énergies renouvelables sont incompatibles avec la préservation de la biodiversité ? Quelles sont les solutions de concertation, de localisation, d'innovations techniques susceptibles d'améliorer la cohabitation entre production d'énergie d'origine hydroélectrique et éolienne et continuités écologiques dans les territoires ?

* Source OREMIP 2013

Atelier 3 : Aménagement du territoire, espaces naturels et agricoles

Introduction : Bénédicte Mello, Vice-Présidente Grand Auch Aménagement durable du territoire

Animation : Frédéric Manon, Membre du bureau FNE Midi-Pyrénées

Restitution : Aurélie Nars, Directrice adjointe Nature Midi-Pyrénées

La consommation, l'artificialisation, la banalisation et la fragmentation des espaces naturels et agricoles au profit de l'étalement urbain constituent un facteur prépondérant d'émissions de GES et fragilisent les écosystèmes qui ne peuvent plus assurer les services régulateurs du climat.

En réponse aux déséquilibres constatés, deux conceptions de l'aménagement des territoires s'opposent. L'une mise sur la technologie (séquestration du carbone, construction de digues, de barrages réservoirs, spécialisation des espaces ...), une autre cible l'optimisation des services fournis par la nature (végétalisation des villes, trames vertes et bleues, préservation des sols, pratiques agricoles écologiques, restauration des zones humides...). Aujourd'hui, les pouvoirs publics soutiennent cette seconde approche, notamment avec le dispositif des Trames Vertes et bleues qui s'applique à différentes échelles dans les territoires (National, Régional avec le SRCE, PNR, SCOT, PLUI, PLU). Mais sur le terrain, la mise en œuvre est difficile et souvent incomprise : nouveaux concepts, pratiques et dispositifs innovants mais qui semblent se heurter aux réalités du terrain, difficiles à mesurer à court terme, et sur lesquels il nous reste beaucoup à apprendre...

Comment accompagner cette évolution des politiques publiques en faveur de la transition écologique : quels sont les freins à dépasser, quelles solutions promouvoir, quels moyens mettre en œuvre pour avancer collectivement ?

